

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 06 octobre 2022

---

**Membres en exercice :**

14

Date de la convocation: 28 septembre 2022

**Présents :** 10

*L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL.*

**Votants:** 13

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Claude PESCHAUD, Julien THERON

**Pour :** 13

**Contre :** 0

**Représentés:** Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Thierry MARSILHAC par Madame Audrey BLANQUET

**Abstention :** 0

**Excusés:**

**Secrétaire de séance:**

Madame Jennifer  
DEVÈZE

**Présents non votants :**

**Absents:** Jacqueline BARTHAIRE

---

### Objet: Région : Demande de subvention "Équipements sportifs" - DE\_2022\_068

La commune d'Allanche souhaite rénover son gymnase, cette rénovation énergétique a pour objectif de faire diminuer la consommation énergétique du bâtiment et ses émissions de gaz à effet de serre.

La rénovation portera sur :

- La reprise de l'installation électrique ;
- Le changement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés bois ;
- L'isolation extérieure de bâtiment (mur et toiture).

Le coût prévisionnel de projet s'élève à 368 366.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre des « équipements sportifs ».

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif du projet HT	368 366.00 €
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR:	19/10/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_068-DE	

MONTANT DES TRAVAUX ET DES SUBVENTIONS À PERCEVOIR	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT		
- Electricité	33 942.00 €	
- Chauffage	67 530.00 €	
- Isolation extérieure	232 494.00 €	
- Maîtrise d'oeuvre	34 400.00 €	
ETAT – CRTE 2021 50 %		166 883.00 €
REGION 30 %		100 190.00 €
Emprunt		101 293.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>368 366.00 €</b>	<b>368 366.00 €</b>

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre des "équipements sportifs"
- Valide le plan de financement proposé ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**

**Le Maire,  
Philippe ROSSEEL**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 19/10/2022

publié le : 19/10/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/10/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_068-DE